

604-CEG-EM Hiver 2019 DÉPARTEMENT DES LANGUES

Plan de cours

COURS: Communication orale et écrite

PROGRAMME : Formation générale propre – 2e ensemble

DISCIPLINE: Anglais

Pondération : Théorie : 3 Pratique : 0 Étude personnelle : 3

PROFESSEUR¹
DU COURS

Mark Housego

C-163c

5847

mark.housego@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	poste poste	⊠ courriel
Olivier Pelletier	C-163b	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épicène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le deuxième ensemble du niveau III en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

OBJECTIF MINISTÉRIEL OU COMPÉTENCE

CODE: 4SAS

Communiquer de façon nuancé en anglais dans différentes formes de discours

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Communiquer de façon nuancé en anglais, à l'oral et à l'écrit, le sens de différents types de discours liés au champ d'étude.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues multimédia; organisation de discussions en petits groupes, d'ateliers d'écriture et d'autres activités favorisant le développement des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; visionnement de dessins animés pour susciter une discussion; écoute de textes authentiques; exercices de prononciation et de compréhension.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Sources provenant de l'internet
- Documents du professeur sur LÉA

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE			
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15					
OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONELLE			
1. Communiquer un me	ssage oral				
Défendre à l'oral son point de vue lors d'une interaction soutenue Contre-argumenter et questionner une position	 sources d'informations accessibles à un non-expert : romans, journaux, sites web, documentaires types de discours : débat, discussion, présentation étapes de communication : créer un message, transmettre un message éthique du respect et de l'ouverture : utilisation de sources crédibles, citations, procédures, consignes, et 	 recherche d'information pertinente, préparation et pratique vérification et évaluation de la validité des sources d'information 			
adverse	 vocabulaire de débat étapes de communication : interprétation d'un message, réponse à un message utilisation d'un ton et d'un registre appropriés structures cognitives complexes dans un langage approprié de débat 				
1.3 Interpréter le sens de messages oraux	 facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication orale synthèse d'arguments principaux étapes de communication : réception d'un message, interprétation d'un message 	recherche et lecture de textes d'information en anglais et en français			
1.4 Fournir une rétroaction de sa présentation	stratégies de révision :	réflexion personnelle, préparation et pratique			
2. Rédiger et réviser un	texte				
Examiner la structure de textes afin d'en comprendre l'organisation et de produire sa propre analyse Interpréter le sens de textes complexes en anglais et en français	 types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique ou technique éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite Structure d'un résumé de texte facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique ton : ironique, sarcastique, satirique, neutre mots-clés 	recherche et lecture de textes authentiques en anglais et en français			

2.3 Composer un message écrit d'au moins 550 mots en défendant son point de vue	 rappel des règles de grammaire (604-103) ainsi que l'usage de grammaire, d'orthographe et de ponctuation incluant l'accord des noms, des adjectifs et des verbes, les conjonctions de subordination et de coordination, les structures parallèles, le subjonctif, les prépositions, les faux amis rappel des procédés d'écriture tels que la structure de 	recherche d'une question et des sources d'information; lecture et rédaction	
	l'essai (604-103) : thesis statement, topic sentences, restatement, transitional expressions, paragraph divison, quotations, punctuation rappel des règles de présentation d'une production écrite		
	 défense structurée d'un point de vue : prendre position, justifier, résumer un argument, identifier le point de vue d'un auteur, utiliser de façon pertinente les sources d'information en anglais et en français. 		
2.4 Réviser ses écrits	 techniques de détection des erreurs : liste de vérification, grille d'évaluation, détecter ses erreurs, reconnaître ses faiblesses. outils de révision relecture et révision entre les pairs. 	réflexion personnelle, préparation et pratique	

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Les grilles d'évaluation détaillées seront remises aux étudiants au moins une (1) semaine avant l'activité d'évaluation sommative ou certificative (article 5.1j PIEA). Un minimum de 15% du pourcentage de la note cumulée doit être transmise à l'étudiant à la moitié des heures prévues pour le cours. (5. 2.3)

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Table(s) Ronde(s)	en groupe mais évaluation individuelle	1	termes littéraires et les exemples donnés; clarté et cohésion; participation	entre les semaines 4 et 13	15 %
Débat	en groupe mais évaluation individuelle	1	introduction et organisation; articulation et intégration; résumé et conclusion	entre les semaines 4 et 7 (avant la mi- session)	10 %
Contrôles	en groupe ou individuellement, en classe	1,2	compréhension; clarté; vocabulaire; grammaire; syntaxe; orthographe; ponctuation	entre les semaines 2 à 13	20 %
Analyse littéraire	individuel	2	orthographe; grammaire et ponctuation; vocabulaire et structure; contenu et clarté; une grille d'évaluation sera présentée aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative	entre les semaines 6 et 14	15 %
Rédaction	individuel	2	compréhension; clarté; vocabulaire; grammaire; syntaxe; orthographe; ponctuation une grille d'évaluation précise sera présentée aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative	semaines 4 à 6	10 %
Évaluations Finales: Synthèse écrit: travail de recherche (15%) Présentation orale de synthèse (15%)	individuel, d'une durée de sept à dix minutes avec ses notes et un plan	1,2	une grille d'évaluation précise sera présentée aux étudiants au moins une semaine avant l'évaluation partie écrite : introduction; organisation; compréhension; clarté; vocabulaire; grammaire; syntaxe; orthographe; ponctuation; intégration; respecte des règles MLA ou APA; sommaire; conclusion; partie orale : introduction; organisation; aides visuelles; présentations Power Point; articulation; intégration; sommaire; conclusion	semaines 14 à 15	30 %
				TOTAL	100 %

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.5.2.1). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA)

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnells et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle* d'évaluation des apprentissages, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique institutionnelle* de la langue française, la *Politique pour un milieu* d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Directive relative à l'usage des appareils électroniques en classe

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section *Collège en bref*, sous la rubrique *Cellulaire portables* et autre appareils électroniques en classe. La Direction des études du Cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- l'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- l'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement. En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidive après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

ANNEXES

Le Centre d'études en anglais à l'ÉNA

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

- Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Cégep qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Vous pouvez également offrir vos services comme tuteur. Il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre d'études en anglais le plus tôt possible :
- en personne au local C122
- en ligne à CAL@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 7278
- pour plus d'information : https://www.facebook.com/groups/centredaideenlangues/

LE CSA: LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578